

Je voudrais à présent parler des paris et des chances qu'ont les parieurs de gagner quoi que ce soit. La nation est relativement jeune. Bien des villes, des villages et des localités rurales dans ma région célèbrent leur centenaire cet été. Des émigrants sont venus s'installer au Canada il y a un siècle dans l'espoir que, s'ils travaillaient d'arrache-pied, ils finiraient bien par en retirer quelque chose de tangible. Les événements qui sont survenus dans notre pays depuis une quinzaine d'années m'attristent beaucoup. Par le biais de programmes irréflectés, le gouvernement a enlevé à bien des gens la chance qu'ils avaient de concrétiser leurs rêves. Il a remplacé les chances de succès par des loteries.

Comme nous l'avons déjà expliqué, au mieux, les chances de gagner sont de une contre 600,000. Si les émigrants qui ont débarqué au Canada pour s'y bâtir un avenir, ainsi qu'à leur famille, avaient eu d'aussi maigres chances de réussir dans leur entreprise, je crois qu'ils y auraient réfléchi à deux fois avant de prendre le bateau. Si à l'arrivée, ils avaient constaté que leurs chances étaient aussi faibles, je crois qu'ils seraient probablement rentrés chez eux. Je suis très déçu de constater que notre pays en est arrivé au point où le gouvernement se croit désormais permis de contraindre les citoyens, non pas par la force physique, mais en agissant sur leur volonté. Par certains aspects, c'est encore plus insidieux que l'usage de la force physique. Al Capone exploitait des loteries en menaçant les gens de représailles. Le gouvernement, lui, joue avec les sentiments et l'intelligence. Il force les gens à acheter des billets de loterie en leur faisant croire qu'ils vont aider les arts, les athlètes et la recherche médicale. C'est absolument inutile, car ces programmes sont suffisamment valables en eux-mêmes pour que les gens contribuent à leur financement sans qu'on les force en les convainquant qu'ils vont faire beaucoup de bien en achetant des billets de loterie. Il est vraiment incroyable que nous devions continuellement rappeler ces lieux communs au gouvernement.

Si le projet de loi est quand même adopté, puisqu'il semble que le gouvernement veuille étouffer les critiques légitimes que nous formulons contre cette mesure, il pourrait au moins faire savoir à la population que l'argent qui va être recueilli va être utilisé d'une façon légitime. Pour s'en assurer, il suffirait que le vérificateur général vérifie les comptes de la société. J'imagine que le vérificateur général voudrait examiner les livres et que les bénéficiaires de cette loterie, notamment ceux qui font de la recherche médicale, aimeraient également qu'il y ait vérification par le vérificateur général.

On éliminerait ainsi les limousines avec chauffeur et les suites d'hôtel luxueuses dont mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a parlé. Quelqu'un a aussi fait observer que l'austérité, pour le gouvernement, est de faire cumuler les fonctions de chauffeur et de barman. C'est bien ainsi que le gouvernement conçoit les restrictions, car il se soucie peu de la façon dont l'argent des autres est dépensé. L'adoption de la motion permettrait au vérificateur général, même après coup,

Motion d'ajournement

de signaler au moins que ces prétendues dépenses de publicité et ces prétendus frais généraux constituent en réalité une caisse noire à laquelle le gouvernement peut puiser pour prendre soin de ses amis. Je demande donc aux deux libéraux de l'arrière-ban qui sont à la Chambre aujourd'hui de parler à leurs collègues. Nous leur sommes reconnaissants d'être venus suivre le débat. Je soupçonne que s'ils voulaient prendre la parole à cet égard, ils ne pourraient qu'approuver les arguments que nous faisons valoir en faveur de cet amendement. Je vois qu'un député d'en face hoche la tête en signe de désaccord. Je voudrais bien savoir pourquoi. Je crois que nous, de ce côté-ci, voudrions tous qu'il explique pourquoi il n'approuve pas cet amendement. Nous saurions alors s'il hoche la tête parce qu'il est contre ou parce qu'il ne comprend pas l'amendement.

● (1650)

Je crois que quiconque se préoccupe de la trésorerie publique—et nous sommes tous ici pour représenter le peuple—devrait s'inquiéter de la façon dont on dépense. Je ne crois pas que personne s'opposerait à ce que le vérificateur général examine ces livres. C'est exactement ce que prévoit la motion n° 4, et je cite: «Le vérificateur général du Canada examine chaque année les comptes et les opérations financières de la Société.» Cela veut tout simplement dire que les livres comptables devraient être examinés chaque année par le vérificateur général. C'est un amendement fort simple et très clair.

Je le répète, tous ceux qui seront associés à cette loterie voudront, je suppose, que le vérificateur général en examine les comptes. Si le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) avait la politesse de prendre la parole, nous aimerions qu'il nous dise pourquoi il hoche la tête.

Je me prononcerai certes en faveur de cet amendement, car je le trouve très valable et je voudrais bien que les députés d'en face nous disent pourquoi ils s'y opposeront.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La liberté d'information—a) Le rapport de la Commission McBride. b) La politique du Gouvernement; le député de Bow River (M. Taylor)—Les affaires des anciens combattants—On demande de frapper une médaille commémorative en l'honneur des anciens combattants de Dieppe; le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—Les grains—a) Le versement d'avances—Demande de hausses. b) Demande d'aide pour les agriculteurs.